



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

Dominique PORQUET
Claude MAILHOT
Zacharie SADEK

RAPPORT D'ÉVALUATION CONTINUE

Cluster Sciences pharmaceutiques

Bachelier en Sciences
pharmaceutiques
Master en Sciences pharmaceutiques

Université libre de Bruxelles (ULB)

01^{er} juillet 2024

Table des matières

1	Sciences pharmaceutiques : Université libre de Bruxelles.....	3
2	Synthèse	4
3	Introduction : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale	8
4	Critère A	9
5	Critère B	14
6	Critère C	20
7	Conclusion	23
8	Droit de réponse de l'établissement	24

Sciences pharmaceutiques : Université libre de Bruxelles

Contexte de l'évaluation

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2023-2024 à l'évaluation continue du cursus « Sciences pharmaceutiques ». Cette évaluation se situe dans la continuité de l'évaluation précédente de ce cursus, organisée en 2017-2018.

Dans ce cadre, le comité d'évaluation continue, mandaté par l'AEQES et accompagné par un membre de la Cellule exécutive, a mené une visite, le 12 février 2024 à l'Université libre de Bruxelles. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du dossier d'avancement remis par l'entité et à l'issue des entretiens, des observations réalisées et de la consultation des documents mis à disposition. La visite (et le rapport qui en découle) vise à mettre en lumière l'état de réalisation du plan d'action établi suite à la visite de 2017-2018 ainsi qu'un ensemble de recommandations en vue de l'amélioration de la culture qualité. En ce sens, le rapport comporte des éléments spécifiques au programme ainsi que des recommandations plus générales sur la gestion du programme, la démarche qualité qui s'y rapporte et la culture qualité.

Le comité des experts tient à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation. Il désire aussi remercier les membres de la direction, les membres du personnel enseignant et les étudiants qui ont participé aux entrevues et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience.

Composition du comité¹

- Dominique Porquet, expert pair et en gestion de la qualité, président du comité
- Claude Mailhot, experte paire et en gestion de la qualité
- Zacharie Sadek, expert étudiant

¹ Un résumé du *curriculum vitae* des experts est disponible sur le site internet de l'AEQES : http://aeqes.be/experts_comites.cfm.

Synthèse

FORCES PRINCIPALES

- Démarche d'amélioration de la qualité participative et présente à tous les niveaux de la gouvernance et s'appuyant sur un schéma clair d'organisation
- Participation active de la faculté au réseau Qualité grâce à la nomination de deux référents Qualité et deux suppléants
- Fonctionnement efficace de la commission de l'enseignement et de la commission d'évaluation pédagogique
- Forte implication des étudiants dans les différentes instances de l'établissement
- Forte participation aux évaluations des enseignements par les étudiants (EEE)
- Développement de l'officine pédagogique
- Mise en place des examens cliniques objectifs et structurés (ECOS)
- Création du Bureau d'appui pédagogique
- Développement de nouvelles approches pédagogiques
- Mise en place d'un groupe de travail sur les stages
- Renforcement du dispositif de l'aide aux étudiants
- Création de stages « découverte »

FAIBLESSES PRINCIPALES

- Déficit de personnel au regard du nombre des étudiants
- Difficultés dues au manque de locaux adéquats
- Manque de mobilités internationales pour les étudiants.
- Déficit d'un personnel pour assurer la coordination des stages
- Officine pédagogique saturée

OPPORTUNITÉS

- Réflexion sur la structure et la durée du cursus
- Réflexion sur la pertinence de tous les travaux pratiques (TP)
- Développement d'EEE plus pertinentes
- Regroupement des entités du Pôle Santé sur le Campus Erasme

MENACES

- Nombre d'étudiants en forte augmentation
- Manque de personnels
- Morcèlement des programmes annuels étudiants (PAE)
- Une seule officine pédagogique et appui financier insuffisant pour l'exploitation de l'officine virtuelle

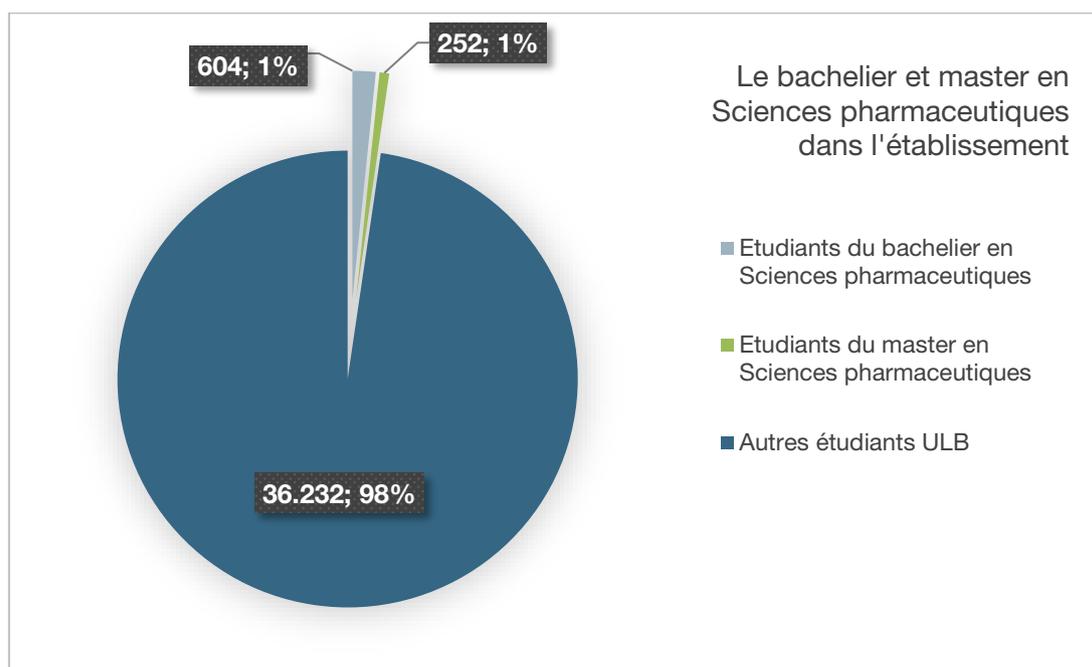
RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

- 1 Développer de nouveaux indicateurs pour s'assurer de la qualité des programmes d'études, notamment en exploitant pleinement les données issues du tableau de bord institutionnel.
- 2 Faire évoluer les évaluations des enseignements par les étudiants (EEE) et les évaluations des programmes (EPE) afin qu'elles soient plus spécifiques aux sciences pharmaceutiques et plus ciblées sur le contenu des différents enseignements, comme cela est le cas pour les évaluations des programmes (EPE).
- 3 Décrire plus précisément les compétences attendues évaluées par les ECOS.
- 4 Assurer la poursuite des activités de l'officine virtuelle par le biais d'un appui à l'engagement d'une aide technopédagogique.
- 5 Poursuivre une réflexion approfondie sur les besoins en formation pratique des pharmaciens en 2024, en cohérence avec le référentiel de compétences.
- 6 Encourager une réflexion de fond sur le contenu et la durée du cursus de pharmacie en fonction de l'évolution de la pratique professionnelle et du nouveau référentiel de compétences.
- 7 Encourager les travaux du nouveau groupe de travail sur les stages, dont l'organisation d'une réunion annuelle avec les maîtres de stage (MDS) et un programme de formation pour les MDS.
- 8 Recruter à temps plein un pharmacien d'officine pour assurer l'organisation et la coordination des stages.
- 9 Proposer plus de stages « découvertes » dans différents milieux où peuvent exercer des pharmaciens : dans des officines hospitalières, dans des laboratoires d'analyse médicale, dans l'industrie pharmaceutique,...
- 10 Obtenir les ressources humaines suffisantes pour assurer la qualité de la prise en charge d'un nombre d'étudiants toujours en croissance.

Présentation de l'établissement et du programme évalué

L'Université libre de Bruxelles (ULB) est une université complète créée en 1834. Elle couvre toutes les disciplines au travers de neuf facultés (philosophie et sciences sociales, lettres, traduction et communication, droit et criminologie, Solvay *Brussels School of Economics and Management*, sciences psychologiques et de l'éducation, architecture, sciences, médecine, école polytechnique de Bruxelles) et de trois entités d'enseignement et de recherche indépendantes des facultés (école de santé publique, faculté des sciences de la motricité, faculté de pharmacie). Son organisation et sa recherche sont fondées sur le principe du libre examen. Elle est présente sur huit sites à Bruxelles et à Charleroi. L'ULB organise plus de 40 programmes de bachelier, 150 programmes de master et 65 masters de spécialisation.

La faculté de pharmacie est située à Bruxelles. Outre le bachelier et le master en sciences pharmaceutiques, la faculté propose quatre masters de spécialisation (biologie clinique, dermatopharmacie et cosmétologie, pharmacie hospitalière, pharmacie d'industrie) et une agrégation de l'enseignement secondaire supérieur en sciences pharmaceutiques. La faculté organise également un doctorat en sciences biomédicales et pharmaceutiques.

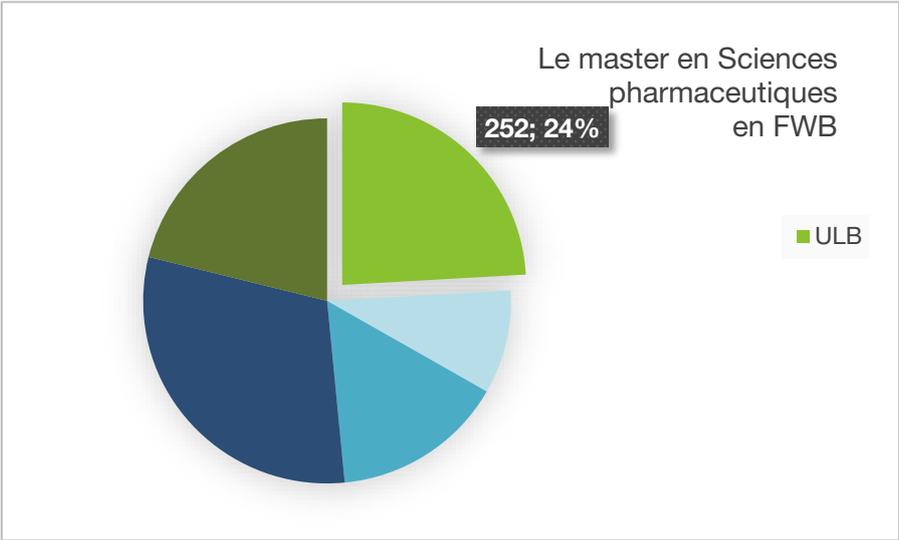
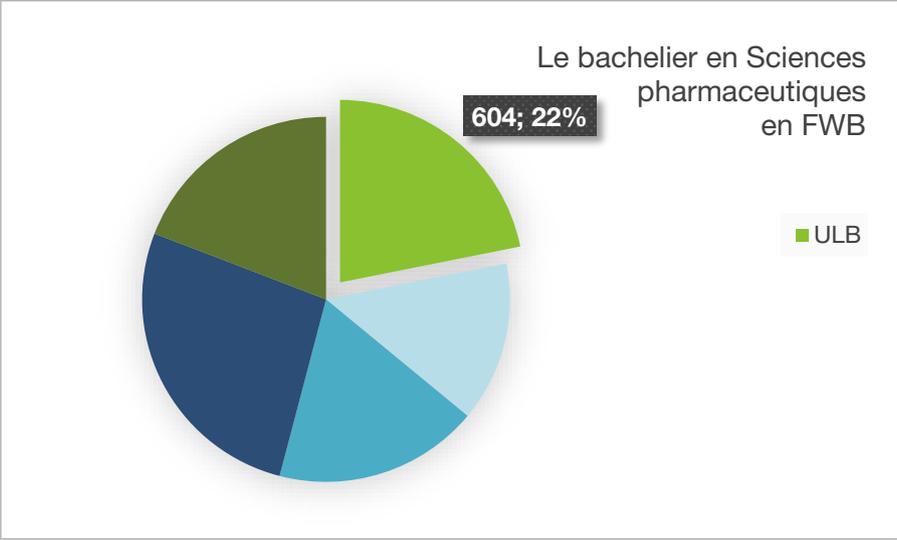


En 2021-2022, 604 étudiants sont inscrits au bachelier en sciences pharmaceutiques et 252 en master sur un total de 37.088 inscrits à l'ULB, soit 2% des effectifs. Ces 604 étudiants de bachelier représentent, par ailleurs, 22% des étudiants inscrits à ce même bachelier sur un total de 2.765 étudiants pour l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles².

En 2021-2022, les 252 étudiants de master représentent, par ailleurs, 24% des étudiants inscrits à ce même master sur un total de 1.046 étudiants pour l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles³.

² Source : CRef, année de référence 2021-2022.

³ *Idem*.



Introduction : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale

Le comité de l'évaluation continue a bien pris connaissance avant sa visite de plusieurs éléments de contexte, qui se devaient d'être pris en considération, depuis l'évaluation initiale réalisée en 2017-2018. Parmi ces éléments, le comité a particulièrement noté que, au niveau institutionnel, l'ULB a adopté en 2019 un plan stratégique (« CAP 2030 ») avec 10 axes stratégiques, dont celui correspondant à la transformation de l'administration (plan Morpho). De même, a été mise en place une politique forte de valorisation de la mission de l'enseignement (journée de l'enseignement, prix Socrate pour récompenser des initiatives pédagogiques remarquables des enseignants de l'ULB, fonds d'encouragement à l'enseignement (FEE) pour accompagner les initiatives pédagogiques innovantes, une démarche visant à améliorer la convivialité des campus (création des « *library and learning centers* », réaménagement audiovisuel d'une série de locaux) et un renforcement des réseaux et partenariats (création du « *Career Center* » en partenariat avec les universités francophones, création d'une cellule *alumni* en 2019). Par ailleurs, le projet « ULB Engagée » mené depuis 2017 a pour mission d'accompagner et de soutenir les actions citoyennes et solidaires de l'ULB, de même que « ULB Santé » est un programme de promotion de la santé pour étudiants et membres du personnel. En termes de technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE), un nouveau site Web et un « catalogue des programmes » ont été développés. Enfin, L'ULB a participé à la phase pilote des évaluations institutionnelles de l'AEQES. À l'issue de cette démarche, l'ULB a adopté en 2022, un plan d'action visant notamment à formaliser la démarche qualité en promouvant un processus qualité ULB pour toute l'université et à améliorer le dispositif des évaluations des enseignements par les étudiants (EEE) afin de favoriser le déploiement d'une culture qualité chez les étudiants et les enseignants. Les actions mises en place au niveau institutionnel ont permis de mieux accompagner les facultés et de les guider dans le développement de leur propre démarche qualité.

Au niveau des programmes évalués (formation de niveau bachelier à 180 ECTS et de niveau master à 120 ECTS sans réelles options (bien que des modules optionnels existent), conforme à ce qu'impose le décret Paysage, avec un diplôme unique pour la pharmacie d'officine, les compétences de base requises pour chacun des deux niveaux ont été définies par les différentes universités offrant ces programmes, au sein de référentiel de compétences ARES⁴ (révisé pour le bachelier le 8 octobre 2019, pour le master le 24 octobre 2023) et de contenus minimaux ARES (pour le bachelier, également revu, validé le 8 octobre 2019). Le comité a par ailleurs bien noté la création du master en Sciences pharmaceutiques en codiplômation avec l'Université de Mons (2020-2021) et pour lequel l'UMons est l'établissement référent. Les documents que l'ULB a fait parvenir au comité lui ont permis de prendre connaissance de la forte augmentation des effectifs étudiants (liée en partie à la mise en place de l'examen d'entrée pour les études en médecine et à la modification des conditions d'entrée en France dans les études de santé). Cette augmentation correspond à un doublement entre 2018 et 2022 en BA1 avec poursuite de la même augmentation en BA et MA. Il est aussi très important de noter que l'augmentation des effectifs étudiants s'est opérée sans réelle augmentation du personnel, ou en tout cas, que cette dernière augmentation n'est pas de même niveau, avec toutefois la possibilité de recruter des assistants chargés d'exercice.

⁴ Académie de recherche et d'enseignement supérieur, regroupant les établissements d'enseignement supérieur.

Critère A

L'établissement/l'entité s'est engagé(e) dans une démarche d'amélioration continue adaptée à ses objectifs et s'appuyant sur des choix motivés, notamment en regard des recommandations de l'évaluation externe. Cette démarche est explicite et se fait avec la participation des parties prenantes, internes et externes à l'établissement/l'entité.

CONSTATS ET ANALYSES

Démarche d'amélioration continue : fonctionnement et caractère pérenne

- 1 La visite d'évaluation initiale de 2017-2018 avait reconnu que, si les programmes et leur actualisation étaient conformes à ce qui pouvait être attendu en termes de qualité, il n'y avait en revanche pas de démarche et de système qualité clairement mis en place, formalisé et systématique. Le comité a pu constater que c'est chose faite maintenant, en concertation étroite avec le service qualité de l'université. C'est ainsi qu'après la rédaction d'une charte qualité en 2015, un réseau qualité a été mis en place à l'ULB, réseau auquel participent tous les référents qualité nommés par chaque entité constituante de l'université. Pour la faculté de pharmacie, l'organisation de la démarche qualité a été mise en place et un schéma de cette organisation a été établi avec le positionnement des deux référents qualité nommés par la faculté, un PATGS (personnel administratif, technique, de gestion et spécialisé) et un académique, en l'occurrence dans ce dernier cas, la doyenne de la faculté. Le fonctionnement du réseau qualité a été défini ainsi que les responsabilités de ces deux référents. Ce fonctionnement avec cinq réunions annuelles sur la base de thématiques en lien avec la démarche qualité et le pilotage des programmes apparaît au comité comme tout à fait adapté et pertinent. Plus récemment, devant l'ampleur des tâches à accomplir, deux suppléants ont été nommés par la faculté de pharmacie, en soutien des deux titulaires, ce qui permet d'assurer une très bonne activité pour le pilotage de la démarche qualité au sein de la faculté, ainsi qu'une présence continue au réseau qualité de l'université.
- 2 Pour la faculté, le comité a bien pu confirmer que l'une des pierres angulaires de la démarche qualité repose sur la commission de l'enseignement qui se réunit régulièrement, au moins trois fois par an, et comprend toutes les parties prenantes de la faculté, y compris les représentants du monde professionnel, présents en fonction de leurs disponibilités, et les étudiants. Les missions de cette instance ont été également clairement définies. Parmi ces missions, notons qu'elle est l'instance où le plan d'action est communiqué et suivi par la faculté, qu'elle est chargée de créer des Groupes de Travail par projets en rapport avec ce plan d'action, qu'elle est le lien de la discussion avec les jurys de BA et MA, discussion pouvant conduire à des modifications de programme ou de déroulement des examens. Le comité souligne ainsi la pertinence des missions de cette commission qui joue également le rôle de commission des programmes.
- 3 Une fois par an, en prévision de l'édition des programmes de l'année n+2, les membres de la commission de l'enseignement sont interrogés en séance dans le but d'analyser le contenu global des programmes ainsi que chacun des éléments constitutifs de ces programmes. Par ailleurs, la commission recueille toutes les demandes ou remarques concernant les potentielles adaptations de ces programmes. Ces demandes peuvent relever des résultats issus des EEE (voir ci-dessous), d'initiatives propres des enseignants,

de difficultés rapportées par les étudiants, de demandes spécifiques de l'association des pharmaciens de Belgique, etc. Par ailleurs, des adaptations de programme peuvent aussi résulter d'une évolution du métier et des nouvelles responsabilités confiées au pharmacien. Ces évolutions du métier nécessitent une évolution du référentiel de compétences, référentiel discuté entre les différents doyens ou responsables de départements de pharmacie de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). Une réflexion est en cours à ce sujet (dossier naturellement suivi par l'ARES) et le comité encourage fortement les doyens qui y participent à aboutir rapidement à la production de ce nouveau référentiel de compétences, du fait en particulier des évolutions très rapides du métier de pharmacien et des compétences qu'il sous-tend.

- 4 Lorsqu'une problématique émerge particulièrement et que la commission souhaite s'en saisir, un groupe de travail (GT) spécifique est créé dans le cadre d'une démarche de gestion par projet et sur la base du volontariat (en fonction des rôles de chacun, du domaine d'intérêt, de la thématique traitée). Le groupe est alors constitué en respectant la représentativité de chaque corps. Sa durée de vie est variable en fonction des thèmes abordés (durée de vie assez longue, par exemple, pour un GT travaillant sur les stages). Les GT présentent l'état de leurs travaux à chaque séance de la commission de l'enseignement, et en cas de propositions d'actions, elles sont soumises à l'assemblée puis actées au conseil facultaire. Les procès-verbaux des réunions et travaux des GT sont disponibles pour les parties prenantes via une plateforme numérique.
- 5 Le comité perçoit tout à fait l'intérêt et le rôle essentiel de la commission de l'enseignement dans l'amélioration des programmes d'études en pharmacie. Il souligne également sa réactivité, comme cela a été le cas pour rapidement mettre en place un enseignement pour former les étudiants à la vaccination au moment de la crise Covid. Toutefois, il n'apparaît pas clairement que la commission a recours à des indicateurs précis de la qualité de ces programmes pour s'assurer de leur pertinence, de leur cohérence et de leur efficacité. Le comité se félicite que ce point soit retenu comme l'une des actions prioritaires du nouveau plan d'action (« améliorer l'utilisation des divers indicateurs existants ou en développer de nouveaux pour mieux adapter et piloter le programme de cours »). À cet égard, la disponibilité dans ce tableau de bord des taux d'échecs et d'abandons par unité d'enseignement (UE), qui ne sont pas actuellement pris en compte, pourrait être utile à la réflexion sur les programmes.
- 6 Par ailleurs, la démarche qualité de la faculté de pharmacie s'appuie également sur la commission d'évaluation pédagogique facultaire (CEPF) qui reçoit deux fois par an les résultats des enquêtes d'évaluation des enseignements par les étudiants (EEE). Les efforts réalisés ces dernières années pour encourager la participation des étudiants à ces évaluations ont largement porté leurs fruits permettant d'atteindre une participation à hauteur de 45%, rendant ainsi ces évaluations particulièrement pertinentes. Il existe un quorum requis de participation, variable selon le type de cours, mais proche de 30%. Dans tous les cas, quel que soit le quorum atteint, chaque enseignant reçoit les résultats le concernant et peut ainsi décider de modifications dans ses cours. D'ailleurs, de très nombreux enseignants font un retour direct de ces EEE auprès de leurs étudiants. Le comité note qu'une procédure permettant d'éliminer de ces enquêtes les commentaires injurieux sera mise en place cette année. Au niveau de ces EEE, pour toute demande de promotion de collègues dans le corps académique et scientifique, un avis consultatif est demandé à la commission d'évaluation pédagogique facultaire.
- 7 Le comité tient à souligner, dès à présent, la participation très importante et très active des étudiants tant au conseil facultaire, qu'à la commission de l'enseignement et à la CEPF. En particulier et relativement à cette dernière commission, il semble que la participation des étudiants aux EEE, même si elle est à ce jour déjà très satisfaisante, pourrait être encore améliorée, du moins dans sa pertinence, si ces EEE étaient plus

centrées sur les études de pharmacie et au-delà sur le contenu de chacun des cours donnant lieu à ces évaluations.

- 8 Le comité a enfin bien noté que la mise en place de l'évaluation des programmes par les étudiants (EPE) était prévue à partir d'avril prochain et que la faculté de Pharmacie a accepté d'y participer à titre d'unité pilote. Le comité se félicite de cette initiative car les EPE sont tout à fait complémentaires des EEE et permettent une vue globale sur l'ensemble du programme d'une année et au-delà, sur l'ensemble de la formation. Comme pour les EEE la vision des étudiants est un élément essentiel pour renforcer l'appréciation globale de la faculté sur la lisibilité de son programme. Il fait remarquer que, comme pour les EEE et à côté de questions assez génériques, il faudra veiller à rendre ces EPE les plus spécifiques possibles des programmes de pharmacie, pour ainsi espérer en faire un outil d'évaluation et d'amélioration de ces mêmes programmes.

Stratégie et priorisation des objectifs de l'établissement et de l'entité

- 9 L'analyse du suivi des recommandations formulées en 2017 par le comité de l'AEQES est détaillée dans le plan d'action qui a alors été établi et qui fait office, pour la faculté, de feuille de route permanente, mais évolutive, et constitue ainsi le principal outil de suivi. Ce plan d'action a été décliné en quatre axes principaux et, pour chaque axe, différentes actions ont été initiées, correspondant chacune à une ou plusieurs recommandations formulées lors de l'évaluation précédente.
- 10 Le premier axe concernait la gestion de la structure et de la communication au sein de la faculté : pour ce premier axe, plusieurs actions avaient été décidées, la première concernant l'information aux étudiants. La mise en place de plusieurs outils de communication à destination des étudiants, notamment via la plateforme MonULB et l'Université virtuelle a permis d'améliorer la situation. Les actions 2 et 3 concernaient respectivement la remise en état de certains locaux, ce qui a pu être réalisé avec, de plus, la création de deux nouveaux auditoriums temporaires. Pour autant, les étudiants se sentent très à l'étroit dans ces derniers, très mal insonorisés en cas de pluie notamment. Pour le projet de déménagement de la faculté, les obstacles sont bien sûr financiers, mais les choses semblent avancer avec un déménagement prévu en 2028 ou en 2029. Trois localisations possibles ont été envisagées, l'objectif étant de créer un vrai pôle santé au sein du campus Érasme. Le comité souhaite fortement que ce déménagement ne soit pas une nouvelle fois reculé et que la faculté de pharmacie puisse rejoindre en effet le pôle santé de l'ULB sur le campus Érasme. De plus, ce regroupement sera à l'évidence de nature à renforcer la formation interprofessionnelle et les collaborations avec l'hôpital universitaire, même si ces celles-ci existent déjà depuis de nombreuses années au sein de l'ULB et si de nombreux enseignants de la faculté de Pharmacie mettent beaucoup d'énergie pour les développer. Ces enseignements interprofessionnels ont débuté avec médecine, pharmacie, kinésithérapie et santé publique avant de s'étendre à d'autres partenaires. On peut citer, entre autres, une journée de MA2 où les étudiants de plusieurs disciplines résolvent en petits groupes des cas cliniques. Par ailleurs, le projet Edupharm va également dans ce sens. Le comité ne peut que soutenir ces efforts permettant de développer des projets de Santé publique au bénéfice de la population. La quatrième action concernait les travaux pratiques (TP) et sera revue dans le cadre du critère B et de la pertinence des programmes.
- 11 Le deuxième axe concernait essentiellement la gestion du fond et de la forme du programme de cours. La gestion des programmes est clairement assurée par la commission de l'enseignement (voir ci-dessus) qui est chargée, avec la participation des

professionnels et des étudiants, de la mise à jour des programmes en tenant compte entre autres du référentiel compétence et du retour des EEE. Le renforcement de l'aide aux étudiants sera abordé au niveau du critère B, « efficacité et équité ».

- 12 Le troisième axe était relatif à la question de la gestion des stages pratiques et des relations avec les professionnels : ces questions seront abordées lors de l'analyse de la cohérence du programme.
- 13 Le quatrième et dernier axe visait, dans le cadre de la politique qualité, à la participation des référents « qualité » facultaires à la démarche qualité institutionnelle. Comme indiqué plus haut, cet objectif a été atteint avec la participation pérenne de ces référents au réseau qualité mis en place par l'université.
- 14 Le comité a bien noté que ce plan d'action était analysé tous les six mois et révisé tous les trois ou quatre ans, donnant alors l'occasion d'une nouvelle analyse SWOT, la dernière datant de 2022. Cette dernière analyse produite à l'issue d'un séminaire dédié se présente sous deux formes : une forme de synthèse globale et une déclinaison en fonction des quatre critères retenus : politique qualité, pertinence du programme, cohérence interne du programme et efficacité et équité. Cette analyse a elle-même été suivie par la mise en place d'un nouveau plan d'action qui a dégagé plusieurs priorités, que nous évoquerons dans le cours de ce rapport. Le comité salue la pertinence de cette organisation très complète qui garantit la qualité et la pérennité de la démarche qualité de la faculté.

Caractère explicite de la démarche d'amélioration continue

- 15 La démarche qualité devant comporter une communication structurée et simplifiée, le département de l'administration facultaire a entrepris un travail important pour faire l'inventaire des documents servant à la communication, faire une analyse des outils de communication et des moyens mis en œuvre. Tous ces documents ont été alors mis en ligne sur la plateforme numérique d'archivage Ad Hoc. En effet et depuis 2018, l'université met à disposition de ses membres cette plateforme et un site spécifique dédié à la Faculté a pu y être créé en 2019. Une série de documents sont disponibles sur Ad Hoc, certains d'ordre général (programmes de cours, vadémécum, *who's who*, etc.) et d'autres propres à certaines instances (ordres du jour, PV, etc.). Si les documents d'information générale sont accessibles à tous, les documents propres à une instance ne sont accessibles que par les membres concernés. Le comité relève malgré tout que sur cette plateforme, peu de documents qualité sont effectivement présents et, à titre d'exemples, on ne peut y retrouver les fiches projets pour le suivi du plan d'action ou les rapports des GT.
- 16 Pour les étudiants qui ne sont pas membres d'une instance, les documents généraux sont transmis via la plateforme MonULB. Le comité a particulièrement relevé que le bureau étudiant (BePha) a participé à l'élaboration des documents qui leur étaient destinés mais qu'il participe également à la communication en intervenant lors des séances d'introduction des laboratoires et des séances d'accueil. En effet, pour les étudiants primo-arrivants (BA1 et MA1), des séances d'accueil sont organisées lors desquelles sont présentés : la Faculté, la documentation mise à leur disposition, les outils de communication, les outils numériques utilisés tant pour l'aspect « administratif » que pour l'aspect « enseignement ». Pour les étudiants inscrits tardivement, ces séances sont enregistrées et disponibles sur l'Université virtuelle. Le comité juge bien sûr favorablement ces différents dispositifs.

17 En somme, le comité d'évaluation a bien pris conscience des efforts qui avaient été réalisés par la faculté pour assurer une meilleure connaissance de tous les documents nécessaires à tout le personnel de l'établissement et aux étudiants. Pour autant, certains d'entre eux ne savent pas toujours où aller pour chercher l'information qui leur manque. Cela va conduire à une sous-information des étudiants, préjudiciable quant à la qualité de leurs études et pourvoyeuse de risques psychosociaux. Les usagers seront également conduits à réaliser des démarches personnelles auprès du personnel administratif et des enseignants, ce qui alourdit encore la charge de ceux-ci. La faculté a bien pris conscience à son tour de ces difficultés, puisque figure au titre des priorités de son nouveau plan d'action : « améliorer la diffusion des documents en interne et s'assurer de leur visibilité et leur appropriation par les membres de la Faculté ».

RECOMMANDATIONS

- 1 Développer de nouveaux indicateurs pour s'assurer de la qualité des programmes d'études, notamment en exploitant pleinement les données issues du tableau de bord institutionnel.
- 2 Faire évoluer les évaluations des enseignements par les étudiants (EEE) afin qu'elles soient plus spécifiques aux sciences pharmaceutiques et plus ciblées sur le contenu des différents enseignements.
- 3 Mettre en place les évaluations des programmes par les étudiants (EPE), en les ciblant spécifiquement sur les programmes de sciences pharmaceutiques.
- 4 Ne pas différer le déménagement de la faculté au-delà de 2029 et s'assurer de son intégration au sein du pôle santé, sur le campus Érasme afin de renforcer les actions interprofessionnelles.
- 5 Importer les principaux documents qualité sur la plateforme Ad Hoc.
- 6 Développer de nouvelles actions de communication auprès des étudiants pour mieux faire connaître les outils disponibles sur la plateforme MonULB.

Critère B

Les évolutions apportées par l'établissement/l'entité contribuent à la dynamique d'amélioration du programme/cluster, en particulier au regard de sa pertinence, de sa cohérence interne, de son efficacité et de son équité. La communication de l'établissement/l'entité est actualisée en conséquence.

CONSTATS ET ANALYSES

Retour réflexif et nouveau plan d'action

- 1 Comme déjà relevé, les différentes recommandations du comité AEQES ont conduit à la mise en place, dans le cadre d'une démarche qualité, du plan d'action évoqué plus haut. Comme précédemment indiqué également, ce plan d'action visait essentiellement une amélioration continue des programmes, objectif confié à la commission de l'enseignement et à la CEPF, pour lesquelles le comité d'évaluation continue a indiqué dans son analyse relative au critère A, les pistes de développement qu'il recommandait. Au-delà, le comité a également porté son attention sur les évolutions constatées au regard respectivement de la pertinence, de la cohérence, de l'efficacité et de l'équité de ce programme.

Pertinence du programme

- 2 Le comité a bien noté que la faculté de pharmacie, pour s'assurer de la pertinence de son programme, avait pris le soin de faire participer, entre autres, des représentants du monde professionnel à la commission de l'enseignement ainsi qu'au conseil facultaire et que ces professionnels contribuent ainsi à la prise en compte des besoins et attentes du monde professionnel au sein des programmes d'études.
- 3 Au sujet des mobilités étudiantes, le comité a constaté que les étudiants n'étaient pas suffisamment informés sur le programme Erasmus (apparemment une seule séquence d'informations) et estime qu'il peut être développé assez tôt dans les études, et même dès le cycle bachelier si cela est possible.

Cohérence du programme

- 4 Le comité tient à souligner les évolutions menées pour l'amélioration de l'encadrement et de l'accompagnement pédagogique, tant des enseignants que des étudiants, via la création d'un bureau d'appui pédagogique (BapPhar) qui, sous l'égide de la vice-doyenne à l'enseignement, regroupe la conseillère pédagogique, l'accompagnatrice aux apprentissages et la conseillère académique. Ce bureau renforce à l'évidence la cohérence de l'accompagnement pédagogique et donc celle des programmes. De ce fait,

il concourt aussi grandement à l'efficacité et à l'équité du programme. Le comité souligne la variété des activités d'apprentissage proposées incluant l'enseignement par projet, les classes inversées et l'officine pédagogique. Le comité encourage très vivement la faculté de pharmacie à poursuivre ses efforts dans ce sens et à recourir, en fonction des besoins exprimés à ce propos, à toute aide humaine et particulièrement informatique et pédagogique que l'ULB pourrait lui apporter à cet égard, sachant que la mise en place de classes inversées demande un appui pédagogique plus important.

- 5 Concernant les ECOS (examens cliniques objectifs structurés), un projet a été mis en place progressivement de 2017 à 2019. L'ECOS a pour but d'améliorer la qualité de l'évaluation des compétences acquises lors des stages en développant un nouveau système d'évaluation qui intègre à la fois l'évaluation formative et la réflexivité. Les étudiants sont placés dans des situations cliniques standardisées en présence de professionnels pharmaciens d'officine. Cette première mise en place a donné lieu à une évaluation par les étudiants et les maîtres de stage participants. Les difficultés observées par ces deux parties prenantes ont été analysées et des modifications ont été proposées pour les surmonter. Ces modifications ont été intégrées dans les ECOS en 2022-2023. Le comité confirme l'intérêt évident de la mise en place de ces ECOS pour l'évaluation de l'acquisition de compétences, que ce soit en cours et en fin de stage, mais il constate cependant que les compétences visées par ces évaluations ne sont pas clairement exposées. Par ailleurs, au vu de l'importance de ces ECOS dans la validation des stages, le comité constate que peu de pré-ECOS (en cours et fin de stage, pré-ECOS de préparation à la vaccination) ont été mis en place pour préparer les étudiants.

- 6 Il est clair que l'institution, suite aux recommandations qui avaient été faites, a inscrit très clairement dans son plan d'action une évolution dans la gestion des stages (gestion du cahier de stage en partenariat avec les maîtres de stage (MDS) ainsi que leur évaluation (mise en place des ECOS). Le comité souhaite souligner la nouvelle répartition des stages, tout au long du cursus, le stage légal en officine s'étalant du BA3 au MA2 (un stage d'observation de deux semaines en BA3, un pré-stage d'intégration d'un mois en MA1 et un stage d'insertion professionnelle de quatre mois et demi en MA2), ce qui lui apparaît comme très bénéfique pour l'apprentissage progressif des étudiants. Par ailleurs, force est de constater que de nombreux progrès ont été accomplis dans le cadre des stages, mais qu'il reste encore beaucoup de marges de manœuvre pour l'amélioration, en particulier en ce qui concerne la relation avec les MDS : mise en place d'une journée annuelle d'échange, mise en place d'une formation, revoir les évaluations en fin de stage, développer les moyens de communication entre les maîtres de stage, entre ceux-ci et les étudiants, et entre ces deux groupes et l'université. Il n'est pas douteux que le GT mis en place à cet effet et le nouveau projet FEE qui reprend les principaux éléments évoqués ci-dessus ne parviennent à grandement améliorer les choses, en visant aussi à la réorganisation des différents stages officinaux du BA3, MA1 et MA2 et en trouvant les moyens nécessaires à la prise en charge de tous les étudiants. Dans ce dernier cas, la possibilité de recourir aux alumni est une vraie opportunité. Le comité a bien conscience que cette problématique des stages est bien au cœur des préoccupations de la faculté de pharmacie, puisqu'elle a retenu, comme un de ses nouveaux objectifs prioritaires, l'amélioration de la gestion et de l'évaluation des stages, la gestion du cahier de stage et la communication avec les MDS. La charge administrative actuelle qui pèse sur les enseignants ne leur permet clairement pas d'entreprendre toutes les activités de réorganisation et de suivi évoquées ci-dessus. Le comité tient donc à souligner le caractère essentiel de l'engagement d'un pharmacien d'officine à temps plein, en tant que coordonnateur administratif et pédagogique des stages, et en particulier pour assurer le lien entre tous les intervenants : les académiques, les étudiants et les maîtres de stage.

- 7 Le comité a bien noté la difficulté des étudiants à se projeter dans leur avenir professionnel, du fait que pratiquement l'essentiel de leurs stages est réalisé en officine, avec une assez grande méconnaissance des autres débouchés des métiers de pharmaciens. En particulier, aucun stage « découverte » n'est effectué en bachelier ou en master 1 dans différents milieux où peuvent exercer des pharmaciens : des officines hospitalières, des laboratoires d'analyse médicale, dans l'industrie pharmaceutique, etc.

- 8 Pour ce qui concerne l'officine pédagogique, le comité félicite la mise en place d'une officine pédagogique dont le but principal est d'améliorer les compétences individuelles des étudiants en pratique officinale via des mises en situation. Le comité tient à souligner que plusieurs pharmaciens en activité professionnelle participent au fonctionnement de cette officine pédagogique et que leur présence dans les groupes de travail sur les stages serait donc un apport important pour diversifier les points de vue et enrichir les discussions. Toutefois, il apparaît clairement que devant les besoins exprimés, aussi bien par le corps enseignant que par les étudiants et par les professionnels en exercice, le recours à une seconde officine pédagogique devient essentiel compte tenu principalement de la croissance des effectifs étudiants. Le comité est d'avis, en outre, qu'en complément des activités qui peuvent se dérouler dans cette officine, des approches de simulation virtuelle, organisée sur des bases de difficulté croissante du bachelier au master et permettant d'augmenter le nombre de situations différentes vécues par l'étudiant, de les entraîner à la résolution de cas cliniques virtuels pourrait permettre de mieux les préparer au stage et à leur évaluation par les ECOS évoquées ci-dessus. De plus, le comité note que l'aboutissement de ce projet permettrait plus généralement un élargissement de la simulation dans de nombreux apprentissages. Le comité ne méconnaît ni les difficultés liées au peu de disponibilités de locaux, ni celles relatives aux besoins d'encadrement de ces types d'activité par des professionnels et des technopédagogues, mais il lui paraît que la priorisation des efforts sur ce dossier est essentielle pour assurer la qualité de la formation des futurs pharmaciens.

- 9 En ce qui concerne les méthodes d'évaluation des apprentissages, le comité a bien pris en compte la diversité de ces méthodes, même s'il ne peut que regretter, du fait de la dimension des cohortes d'étudiants, un recours modeste aux oraux et un recours plus fréquent aux questionnaires à choix multiples (QCM).

- 10 De façon plus générale, le comité a globalement bien pris conscience de la charge très importante, en termes de temps de formation, qui pèse tant sur les enseignants que sur les étudiants, alors même que certains étudiants pensent que leur formation n'est pas suffisamment complète sur certains points, ce qui les conduit à organiser eux-mêmes certaines actions de formation pour compléter ce qui est fait à la faculté, comme par exemple une formation sur les bandages ou en dermatologie. Il n'est pas douteux que dans l'avenir, et du fait des responsabilités croissantes du pharmacien, cette charge devienne intenable. La question d'un allongement du cursus de pharmacie à six ans a été clairement évoquée, mais c'est sans doute la totalité du programme dont il faut questionner la cohérence, tant dans sa structure que de sa durée, en lien avec le futur référentiel de compétences. La problématique de la professionnalisation plus précoce de ce futur cursus est co-substantielle de ce questionnement, avant même d'envisager un allongement du programme de formation.

Efficacité et équité du programme

- 11 Le principal obstacle à l'efficacité du programme de formation semble être aujourd'hui l'accroissement considérable des effectifs étudiants avec une augmentation d'environ 35% depuis cinq ans (et un quasi-doublement entre 2018 et 2022 pour l'entrée dans le cycle bachelier). Comme cette augmentation ne s'est accompagnée que d'une très modeste adaptation des effectifs d'encadrement (2% environ) et des financements (18%), de nombreuses difficultés, tant en termes de ressources humaines que d'infrastructures ont vu le jour. Au niveau de la FWB, il n'y a pas d'évaluation du nombre nécessaire de pharmaciens à former. L'entrée dans les études de pharmacie se fait « librement » (même si les conditions d'accès pour les étudiants non ressortissants de l'Union européenne ont été durcies) et que selon différentes sources, il existe une pénurie de pharmaciens tant en officine qu'au niveau hospitalier. Le flux de départ de pharmaciens diplômés vers l'industrie pharmaceutique n'est pas lui-même évalué, même si cette possibilité est parfaitement identifiée, d'autant plus qu'il existe un master spécialisé orientant vers l'industrie pharmaceutique. Par ailleurs, il faut noter que près de 30% des effectifs étudiants sont des étudiants français qui, pour la plupart, ne vont vraisemblablement pas rester en Belgique pour exercer.
- 12 À propos des difficultés liées à l'augmentation du nombre d'étudiants, en termes de ressources humaines, l'aide apportée a seulement consisté en 1 ETP dans le cadre de l'aide à la réussite et au recrutement d'assistants chargés d'exercice (AEX). Toutefois, ces recrutements restent problématiques car beaucoup d'AEX sont des officinaux difficiles à mobiliser (du fait du faible nombre de candidats, en relation en particulier avec une rémunération peu attractive) et exerçant à la faculté uniquement à temps partiel (ce qui est un frein à leur insertion au sein de l'équipe pédagogique). Du fait de ces difficultés, certaines manipulations de TP, en chimie par exemple, ont été réduites. En dehors de cette augmentation des inscriptions en BA1, se surajoute un certain accroissement de la durée des études, du fait du niveau insuffisant d'entrée de certains étudiants (qui présentent de nombreuses lacunes), conséquences délétères de ce point de vue de l'application du décret « Paysage » avec la gestion de trop nombreux PAE (alors même que certaines dispositions de ce décret sont en train d'être revues). Il faut noter cependant que des durées d'études trop longues sont malgré tout évitées du fait de la revue des règles de finançabilité de l'étudiant. Toutefois et pour ce qui concerne la durée des études, les choses restent largement sous contrôle à la faculté de pharmacie de l'ULB avec une moyenne de durée d'études en BA de 3,8 ans et de 2,8 ans en MA. C'est aussi bien sûr au niveau de la mise en stages et dans les activités qui doivent se dérouler dans l'officine pédagogique, de ces trop grandes cohortes d'étudiants (trop grandes au regard des moyens mis en œuvre) que les difficultés deviennent majeures. Enfin, la mise en place en codiplômation du master en sciences pharmaceutiques à l'UMONS requiert également des moyens humains supplémentaires à l'ULB, moyens qui ne sont qu'en partie compensés, et demande aux enseignants de l'ULB de se déplacer à Mons pour assurer un certain nombre de cours.
- 13 La qualité de la gestion des travaux pratiques en laboratoire semble être une réelle préoccupation de la faculté, à telle enseigne que l'une des priorités de son nouveau plan d'action vise à l'amélioration de la communication entre les membres travaillant en laboratoire lors des TP.
- 14 Le comité reconnaît bien volontiers les efforts qui ont déjà été menés pour améliorer tout ce qui concerne ces TP, efforts qui vont se poursuivre en visant aussi en particulier à une élimination de déchets la plus compatible possible avec la préservation de la qualité de

l'environnement. Ces efforts ont correspondu à la rénovation de certains locaux vétustes, à la gestion de l'organisation entre les différents corps contribuant à la réalisation de ces TP et à la communication auprès des étudiants, même si a priori, il manque encore du matériel pour optimiser la réalisation des TP par les étudiants. Par ailleurs, le comité est bien conscient que la tâche des étudiants au cours de ces TP est extrêmement lourde et il s'interroge sur la pertinence de tous les TP actuellement mis en place dans la pertinence de la formation des futurs pharmaciens. La récente mise en place du groupe de travail sur les laboratoires devrait pouvoir régler beaucoup de difficultés dans l'avenir, en veillant par ailleurs à la mise en place de plans de formation pour les directeurs de laboratoire et pour le personnel PATGS, point qui figure dans le nouveau plan d'action.

- 15 Le comité a *in fine* largement constaté que les moyens humains dont disposait la faculté étaient insuffisants pour lui permettre de mener toutes ses missions et assurer un enseignement de qualité à tous les étudiants inscrits dans le cursus pharmaceutique.
- 16 Le renforcement de l'aide aux étudiants a toujours été une préoccupation de l'institution évaluée, comme cela a été souligné lors de la visite du précédent comité de l'AEQES. Le comité de l'évaluation continue se félicite aujourd'hui que cette politique et cette démarche ont été poursuivies et sont devenues une donnée forte, concourant à la culture qualité de l'ULB. Le comité souhaite particulièrement mettre en lumière trois initiatives particulièrement significatives : la semaine d'accueil pour les nouveaux étudiants (SANE), le projet première année sur mesure (PASM.) et le *Career Center*.
- 17 Le programme proposé pour la semaine d'accueil « SANE », en alternant des séances plénières communes à tous les primo-arrivants et des séances en petits groupes plus personnalisées, permet de répondre à toutes les questions ou inquiétudes des étudiants et pour être encore plus efficace, cette semaine pourrait être rendue obligatoire.
- 18 Le dispositif PASM (première année sur Mesure) est un outil très efficace pour combattre les inégalités en essayant de donner à chaque étudiant, quelles que soient ses difficultés, un maximum de chances de réussite. Chaque étudiant de première année peut, s'il le souhaite, passer des tests afin d'identifier d'éventuelles lacunes dans leurs prérequis disciplinaires et méthodologiques. Un programme sur mesure lui est alors proposé (remédiations, suivi par un conseiller académique, etc. Le comité a bien relevé que la faculté souhaitait maintenir tous ces dispositifs, dans le cadre de l'une de ses orientations prioritaires (« poursuivre la sensibilisation et l'accompagnement aux apprentissages auprès des étudiants »). Et il ne peut que l'encourager dans cette politique.

RECOMMANDATIONS

- 1 Décrire plus précisément les compétences attendues évaluées par les ECOS.
- 2 Mettre en place un nombre plus conséquent d'activités préparatoires aux ECOS.
- 3 Assurer la poursuite des activités de l'officine virtuelle par le biais d'un appui à l'engagement d'une aide technopédagogique.
- 4 Évaluer les besoins de créer une deuxième officine pédagogique afin de répondre aux besoins de formation.
- 5 Encourager les réflexions du nouveau groupe de travail sur les TP, notamment au sujet du manque de matériel.

- 6 Poursuivre une réflexion approfondie sur les besoins en formation pratique des pharmaciens en 2024, en cohérence avec le référentiel de compétences. Dans ce cadre, évoquer l'hypothèse d'un allègement des TP pour les étudiants.
- 7 Encourager une réflexion de fond sur le contenu et la durée du cursus de pharmacie en fonction de l'évolution de la pratique professionnelle et du nouveau référentiel de compétences.
- 8 Développer de nouvelles approches pédagogiques avec le soutien des services appropriés de l'ULB.
- 9 Encourager les travaux du nouveau groupe de travail sur les stages, dont l'organisation d'une réunion annuelle avec les maitres de stage et un programme de formation pour les MDS.
- 10 Recruter à temps plein un pharmacien d'officine pour assurer l'organisation et la coordination des stages, en lien avec les nouveaux objectifs prioritaires de la faculté, la mise en place du GT correspondant et le nouveau projet FEE.
- 11 Proposer plus de stages « découvertes » dans différents milieux où peuvent exercer des pharmaciens : dans des officines hospitalières, dans des laboratoires d'analyse médicale, dans l'industrie pharmaceutique, etc.
- 12 Développer le programme Erasmus et mettre en place des mobilités très tôt dans le parcours des étudiants.
- 13 Obtenir les ressources humaines suffisantes pour assurer la qualité de la prise en charge d'un nombre d'étudiants toujours en croissance.
- 14 Poursuivre les efforts menés pour l'aide à la réussite des étudiants, par le renforcement des dispositifs existants et la création de programmes répondant aux besoins changeants du public.

Critère C

La culture qualité de l'entité, au service de l'amélioration continue de son (ses) programme(s), s'appuie tant sur l'engagement individuel et collectif de toutes les parties prenantes que sur des procédures et des outils identifiés.

CONSTATS ET ANALYSES

Culture qualité de l'établissement et de l'entité

- 1 Le comité constate les efforts très importants qui ont été menés par l'institution pour progressivement faire évoluer la démarche qualité vers une véritable et authentique culture qualité au sein de l'institution. Ainsi, la charte qualité de l'ULB a été revue en 2015. Cette charte est par ailleurs toujours distribuée à l'occasion de la séance d'accueil institutionnelle organisée à l'intention des nouveaux engagés de l'année. En 2016, l'université a initié un projet sur trois ans, relatif au suivi des évaluations externes, afin de soutenir la dynamique installée dans les entités et facultés. Le comité note la désignation de référents qualité au sein des facultés et la constitution d'un réseau qualité (2018). Les différents référents qualité se réunissent réunit quatre à cinq fois par an afin, notamment, d'échanger sur leurs bonnes pratiques. Par ailleurs et pour témoigner de l'engagement de toute l'institution dans cette culture qualité, l'ULB a participé en 2019-2020, à la phase pilote d'évaluation institutionnelle organisée par l'AEQES. L'ULB s'est ainsi dotée d'un plan d'action institutionnel publié en juin 2022 et dont la mise en œuvre est en cours. Suite à cette évaluation institutionnelle et à une recommandation des experts, l'université a rédigé un manuel qualité. Il a pour but de formaliser la politique et les démarques qualité au niveau institutionnel et facultaire ainsi que leur diffusion. À la lecture de ce manuel qualité, le comité constate son caractère très large, mais souhaiterait qu'il comporte des tableaux complémentaires concernant plus directement et plus spécifiquement chaque groupe visé et en particulier les étudiants. Cela permettrait sans doute une utilisation simplifiée et plus efficiente de ce document par ailleurs très exhaustif.
- 2 Les enquêtes récurrentes et ponctuelles de l'observatoire qualité contribuent également à la culture qualité. Ces enquêtes récurrentes à destination des enseignants sont par exemple :
 - a. L'enquête sur le devenir des diplômés (depuis 2016) : cette enquête s'adresse aux diplômés de l'université et permet d'avoir des informations sur la situation actuelle de ces diplômés, 15 à 18 mois après l'obtention de leur diplôme, et de récolter leur avis sur le ou les masters suivis au sein de l'ULB.
 - b. L'enquête adressée aux nouveaux inscrits (première génération BA1 et MA1).
 - c. L'enquête à destination des futurs diplômés concernant leurs attentes envers l'université à la suite de leur diplomation (quelle communication ? quels engagements ?).

Les résultats de ces enquêtes sont diffusés auprès des facultés. Un comité de coordination travaille actuellement à la centralisation et à la rationalisation des enquêtes afin d'assurer un meilleur suivi des résultats. Le comité note que ces travaux pourront faciliter la pleine exploitation des résultats par la Faculté.

- 3 Une autre structure institutionnelle, l'observatoire de la vie étudiante (OVE), a été mise en place en 2019 afin de collecter des données relatives aux phénomènes socioéconomiques et culturels qui touchent les étudiants.

Implication des parties prenantes

- 4 Comme nous l'avons déjà indiqué précédemment au niveau du critère A, le comité tient à souligner la participation très importante et très active des étudiants, aussi bien à titre individuel qu'au nom du bureau étudiant (BEpha), tant au conseil facultaire, qu'à la commission de l'enseignement et à la CEPF.
- 5 L'EEE est un des éléments forts qui permet d'impliquer l'ensemble des parties prenantes, mais aussi les étudiants eux-mêmes à la démarche qualité, à la culture qualité et à l'élaboration des différentes pistes visant à améliorer la qualité des programmes, ce qui est in fine le but essentiel de toutes ces démarches. Si des EEE se déroulent dans toutes les facultés depuis 2015-2016, il est à noter que le dispositif a connu plusieurs améliorations. Des modifications ont été apportées à l'application EEE afin de fournir plus d'informations aux facultés sur leurs programmes. La communication a également été revue dans le but d'augmenter la participation étudiante. À ce titre, une FAQ a été réalisée sous forme de capsules vidéo. Par ailleurs, en 2023, trois facultés se sont portées volontaires pour participer à un projet pilote d'EPE. La faculté de pharmacie a fait preuve de *leadership* en se portant volontaire pour faire partie de ces facultés pilotes.

Adéquation entre les valeurs et la qualité

- 6 Le comité se réjouit tout particulièrement de la prise de conscience de la faculté de pharmacie d'intégrer une culture qualité pour tout projet à développer, avec établissement d'une feuille de route, d'un suivi et le souci d'une participation, la plus large possible, de toutes les parties prenantes. Ainsi, le comité a vraiment acquis la conviction que la faculté a pour objectif d'associer plus directement, pour toutes ses actions, les personnes clés du fonctionnement de son organisation : représentants du monde professionnel qui peuvent désormais voter dans les commissions décisionnelles (conseil facultaire et commission de l'enseignement) ; les personnes-ressources au sein de l'université (service qualité, service d'accompagnement aux apprentissages...) ; les maîtres de stage (ECOS, GT...), les alumni. Les groupes de travail rassemblent des acteurs de tous les horizons utiles à la problématique, dont évidemment des étudiants. De plus, une attention plus systématique au bien-être des membres du personnel (organisation de petits déjeuners mensuels, activités ponctuelles, création d'un groupe bien-être) a été associée à toutes ces actions et le comité ne peut qu'approuver ce type de démarche.
- 7 Enfin, le comité souhaite souligner l'implication de la faculté et de l'ULB dans la promotion à la sensibilisation des étudiants, du personnel enseignant et encadrant, à la durabilité (mise en place en 2018 du projet appelé EDDuco) et à l'écologie, à travers le Projet *EcoStudentLab*. Ce projet a pour objectif principal de sensibiliser les étudiants et le personnel à l'élimination correcte des déchets chimiques lors des TP en laboratoire et à un usage rationnel du matériel jetable. Cette notion de durabilité a aussi été intégrée dans plusieurs unités d'enseignement comme l'Introduction à l'étude des plantes médicinales (BIOL-J201) et la nutrition humaine (PHAR-J402). De plus, la faculté de pharmacie a décidé de dédier un poste académique à la chimie analytique verte, ce que le comité juge comme une initiative très positive.

- 8 Enfin, le comité a également constaté que, suite à la crise covid, il y a eu une accélération du processus de prise en main des outils digitaux proposés par l'université aux enseignants. Chaque enseignant a d'ailleurs eu l'opportunité de participer à au moins une des nombreuses formations proposées par le centre d'appui pédagogique depuis la dernière évaluation. Plusieurs dispositifs d'enseignement se sont développés depuis la dernière évaluation (podcasts, cours en direct sur *Teams*, quizz via *Wooclap*, tests en ligne, etc.). L'ULB a d'ailleurs équipé ses auditoriums du matériel adapté à l'enseignement à distance/hybride.

RECOMMANDATIONS

- 1 Faire figurer dans le manuel qualité des tableaux concernant plus directement et plus spécifiquement chaque groupe visé et en particulier les étudiants.

Conclusion

Le comité de l'évaluation continue tient tout particulièrement à remercier l'ULB pour sa disponibilité lors de sa visite de la faculté de pharmacie. Il remercie également cette faculté ainsi que toutes les personnes rencontrées lors des différents entretiens regroupés, pour la qualité des échanges et le climat de convivialité qui ont permis au comité d'approfondir sa compréhension de la situation de la faculté, en complément de la lecture du dossier d'avancement et de l'ensemble des documents que la faculté avait fourni initialement ou en complément des demandes du comité.

Par ailleurs, à l'issue de la dernière visite d'évaluation par l'AEQES, le comité a constaté que la faculté de pharmacie avait mis en place, suite aux recommandations initiales du comité des experts, un plan d'action qui a fait office de feuille de route et a mis en place un certain nombre d'actions qui, pour l'essentiel, ont permis de répondre à ces recommandations. C'est ainsi qu'une organisation qualité a été mise en place, avec un schéma précis et que deux référents qualité ont été nommés à la faculté, démontrant son engagement dans la démarche qualité. Le comité a également apprécié que toutes les parties prenantes de la faculté étaient impliquées dans cette démarche, avec une participation particulièrement active des étudiants.

Le programme des études de pharmacie donne lieu maintenant à une révision régulière par la commission de l'enseignement dont le rôle a été renforcé à cet effet. Le comité encourage vivement pour cette révision, le développement de nouveaux indicateurs et la parution d'un nouveau référentiel de compétences pour les métiers de pharmacien, pharmacien dont les missions évoluent fortement actuellement. Du fait de ces évolutions, le comité a vivement encouragé la faculté à plusieurs types de réflexion, sur la structure et la durée des études, sur la pertinence des travaux pratiques dans la formation, sur les stages et leur évaluation par les ECOS, sur le rôle de l'officine pédagogique et sur le développement de la simulation virtuelle pour renforcer l'apprentissage des étudiants. Le comité n'a aucun doute sur la qualité et l'efficacité des équipes de la faculté et sur son management, pour mener à bien toutes ces réflexions et les mettre le plus rapidement possible dans sa pratique de formation.

À l'issue de sa visite, les seuls obstacles identifiés par le comité sont principalement la conséquence d'un doublement des effectifs étudiants au cours de ces dernières années. On relève d'une part le manque de locaux, en qualité et en quantité, pour accueillir tous ces étudiants, et d'autre part un déficit très important de ressources humaines pour assurer une prise en charge optimale de ces mêmes étudiants. Quelques manques particuliers sont à mettre en exergue à l'officine pédagogique et au niveau de la coordination des stages.

Le comité encourage vivement toute la faculté à poursuivre ses efforts et il a toute confiance dans cette institution pour prendre en charge le mieux possible les étudiants qui lui sont confiés et le faire dans le plus grand respect d'une démarche qualité qui s'inscrit de plus en plus dans une culture qualité maintenant bien présente à l'ULB.

Droit de réponse de l'établissement



Évaluation
Sciences pharmaceutiques
2023-2024

Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel :

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Partie du rapport (A, B ou C)	Observation de fond

Stéphanie Pochet, Doyenne de la Faculté et
coordinatrice de l'autoévaluation
Le 26 juin 2024